



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 02024

Numéro SIREN : 392 811 774

Nom ou dénomination : APB

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2015 sous le numéro de dépôt 11996

Régis SAMUEL
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
3, rue Gai Séjour
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	05 OCT. 2015 Numéro : 11996

APB
7 Rue Condorcet
91350 GRIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

(Assemblée générale du 15 octobre 2015)

Régis SAMUEL
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
3, rue Gai Séjour
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

APB
7 Rue Condorcet
91350 GRIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

(Assemblée générale du 15 octobre 2015)

Madame, Messieurs les associés,

En exécution des missions qui m'ont été confiées en application des articles 223-43 et 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mes contrôles, afin d'analyser la situation de votre société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de

diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport. Enfin, ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Sur la base de mes travaux :

- a) J'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social
- b) Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 2 octobre 2015

Régis SAMUEL
Commissaire à la transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name 'Régis Samuel'.